

COMMUNIQUE



Le 21 décembre 2007

Assemblées générales extraordinaires de TNU SA et TNU PLC Approbation des opérations de reconstitution des fonds propres

Les assemblées générales extraordinaires de TNU SA et de TNU PLC qui se sont tenues à Coquelles (Pas-de-Calais) le 21 décembre 2007 ont approuvé les résolutions qui leur ont été soumises aux fins de reconstitution des capitaux propres de ces sociétés à plus de 99,9 % des voix exprimées.

La reconstitution des fonds propres de TNU SA et TNU PLC, décidée conformément au Plan de Sauvegarde, a été mise en œuvre le même jour par une recapitalisation intragroupe d'un montant total de 2,574 milliards d'euros par compensation avec des créances (ancienne dette Tier 3) détenues par Eurotunnel Group UK PLC.

A la suite de cette opération, Groupe Eurotunnel SA et sa filiale Eurotunnel Group UK PLC détiennent ensemble 99,32 % du capital de TNU SA et de TNU PLC.

En conséquence, une demande formelle de radiation du marché Eurolist by Euronext™ des Unités TNU, a été faite auprès d'Euronext, conformément aux dispositions de l'article 6905/1 (i) du livre I des Règles harmonisées du Marché d'Euronext. Il est rappelé que ces Unités ont déjà été radiées de la cote sur la place de Londres (le 30 juillet 2007) et sur le marché réglementé Eurolist by Euronext Brussels (le 10 septembre 2007).